

Répartition du différentiel de couverture de la Caisse de pensions de la Chaux-de-Fonds (CPC)

Exemple de répartition pour un assuré pensionné

Rente de base mensuelle	2'000.00	(ne tient pas compte d'une éventuelle rente pont AVS)
Rente annuelle	24'000.00	
Tarif actuariel d'escompte	14.342	(déterminé par notre expert en prévoyance professionnelle)
Capital de prévoyance nécessaire pour verser cette rente jusqu'à la fin (y c. pour d'éventuels survivants)	344'208.00	= 24'000 x 14.342
Total des capitaux de prévoyance des assurés pensionnés concernés par la répartition du différentiel de couverture	220'000'000	
Part de l'assuré ci-dessus	0.16 %	= 344'208.- / 220'000'000.-
Montant global à attribuer à tous les pensionnés concernés	9'084'000	
Part de l'attribution	14'534.40	= 0.16 % de 9'084'000.-
Nouveau capital de prévoyance	358'742.40	= 344'208.- + 14'534.40
Nouvelle rente annuelle de retraite	25'013.40	= 358'742.40 / 14.342 (tarif actuariel)
Nouvelle rente mensuelle	2'084.45	
Augmentation mensuelle de la rente suite à l'attribution	84.45	

Cet exemple est totalement fictif, il ne sert qu'à expliquer le processus de calcul du montant de rente supplémentaire dû à l'attribution.